

La « note synthétique » dans les TPE

La note synthétique est communiquée à l'avance aux membres de la commission d'examen, elle a deux fonctions essentielles :

- servir d'appui à la soutenance orale de l'élève ;
- permettre l'individualisation de l'appréciation lors de l'évaluation . Cette note est personnelle, chaque élève du groupe fournit sa propre note synthétique.

La rédaction de la note synthétique est un travail à part entière qui nécessite un réel investissement. C'est un écrit structuré comprenant une introduction, un développement et une conclusion.

L'introduction présente succinctement le thème, le sujet, la problématique, le couplage disciplinaire

Le développement traite

- de la motivation dans le choix du sujet, de la problématique et du type de production ;
- de l'implication personnelle dans le travail collectif ;
- du détail de la démarche adoptée y compris les réorientations éventuelles dans le choix du sujet et de la problématique ;
- de l'intérêt du croisement des deux disciplines ;
- de l'apport du TPE dans l'acquisition de nouvelles compétences transversales.

La conclusion fait état

- de l'intérêt personnel vis-à-vis du sujet traité ;
- de la réponse à la problématique formulée ;
- des ouvertures et prolongements possibles.

Concernant la bibliographie, lorsque la production est un dossier, les références bibliographiques y figurent naturellement, en revanche, lorsque la production n'est pas un dossier, ces références doivent figurer dans la note synthétique.